



Lettre info Relais

Les news du Relais d'Accueil Parents Assistantes Maternelles de Lescar



n°18
Avril 2021

P3 - Dossier

**Éveil culturel et artistique
du jeune enfant**

Info métier

*Les RAM changent de nom !
Ils s'appellent désormais
Relais Petite Enfance.*

Les Partenaires changent leurs coordonnées

Pajemploi

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le numéro grand public de Pajemploi est gratuit. Seule la communication est facturée par l'opérateur au prix d'un appel.

Les équipes sont joignables au 0 806 807 253, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Afin d'éviter les temps d'attente, privilégiez les appels entre 13h et 14h, ou après 16h.

La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques

Les services de la CAF 64 sont accessibles par :

- Les accueils et permanences sur rendez-vous
 - Le site : caf.fr, Espace Mon Compte
 - L'application mobile gratuite : Caf-mon compte
 - La Hotline d'urgence : 05 59 98 55 59, du lundi au vendredi de 9h à 18h
 - La plateforme téléphonique gratuite (seule la communication est facturée par l'opérateur au prix d'un appel) : 3230.
 - Le service recouvrement et pensions alimentaires - ARIPA, service gratuit (seule la communication est facturée par l'opérateur au prix d'un appel) : 3238.
 - Mail pour la transmission de documents : transmettreundocument.caf64@info-caf.fr.
 - Plateforme Le fil des parents : 05 59 46 78 85 .
- Lundi de 14h à 16h30. Mercredi et jeudi de 9h à 11h. Vendredi de 14h à 18h30.

Informations Pajemploi sur le prélèvement à la source (PAS)

Depuis le 1^{er} janvier 2021

Calcul du salaire net imposable

La règle de calcul du salaire net imposable évolue et intègre les indemnités d'entretien et de repas. Il sera désormais calculé selon la formule : Montant du salaire net imposable = salaire net imposable + indemnités de repas + indemnités d'entretien

Renseignement des données indemnités de repas et indemnités d'entretien

L'employeur déclare les indemnités d'entretien et de repas à partir du montant fixé avec l'assistant maternel et figurant au contrat de travail.

- **L'indemnité de repas** : si l'assistant maternel agréé prend en charge les dépenses du repas de l'enfant, son employeur lui verse une indemnité de repas qui peut être évaluée au montant de l'avantage en nature « nourriture » : 4,95€ en 2021.

Si la fourniture du repas est prise en charge par l'employeur, l'assistant maternel ajoute une prestation

en nature au salaire imposable. Elle peut être évaluée à son montant réel ou au montant de l'avantage en nature « nourriture » : 4,95€ en 2021 quel que soit le nombre de repas fournis.

- **L'indemnité d'entretien** : déterminée avec l'assistant maternel agréé et déclarée chaque mois. En 2021, le montant est de 3,1024€ arrondi à 3,11€ par enfant pour une journée de 9h. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2,65€.

Régime fiscal réel et modification des déclarations de revenus

- Les assistants maternels qui optent pour la déduction de leurs frais réels n'ont pas à modifier le montant du revenu imposable prérempli sur leur déclaration. En revanche, si le montant de l'abattement forfaitaire est prérempli, ils doivent supprimer ce montant dans leur déclaration et noter celui de leurs frais réels et les justifiés.

- Si l'assistant maternel renonce à l'application de l'abattement forfaitaire spécifique et n'opte pas pour la déduction de ses frais réels, il doit supprimer (ou ramener à « 0 ») le montant de son abattement forfaitaire si celui-ci est prérempli. Il doit aussi modifier à la baisse le montant de son cumul net imposable duquel sera soustrait le montant des frais d'entretien et de repas. Dans ce cas, la déduction forfaitaire de 10 % de droit commun est appliquée par l'administration.

Les impacts

Cette mise en conformité fiscale implique la prise en compte du montant des indemnités d'entretien et de repas dans le revenu net fiscal de l'assistant maternel et fait donc augmenter le revenu net fiscal imposable. Pour autant tous les assistants maternels ne deviennent pas imposables. En effet, le montant du revenu net déclaré par l'assistant maternel et effectivement imposé est identique à celui des années précédentes, les règles fiscales de détermination du revenu imposable n'étant pas modifiées pour le calcul de l'impôt et du taux de prélèvement à la source.

Cette évolution n'a aucun impact sur la déclaration de l'employeur.

Les risques

En cas d'erreur, le salarié doit contacter son employeur qui a la possibilité de modifier sa déclaration en ligne pendant un mois. Passé ce délai, il peut faire une demande de modification auprès du centre national Pajemploi.

Les données de cette modification sont renvoyées à l'administration fiscale.

Pour toutes mes questions sur le prélèvement à la source

Vous devez vous adresser à l'administration fiscale qui est votre seul interlocuteur.

Vous pouvez consulter le site prelevementalasource.gouv.fr ou contacter le 0809 401 401 (service gratuit + prix d'appel).

Éveil culturel et artistique du jeune enfant



L'art propose à l'enfant de se reconnaître en ses formes d'expression les plus diverses, il aide à dire son angoisse, sa joie, son inquiétude, son enthousiasme ou sa peur. C'est un son, une image, qui s'ébauchent sous ses yeux et où il reconnaît quelque chose de lui.

Philippe Meirieu (professeur en sciences de l'éducation)

L'article 5 du cadre national pour l'accueil du jeune enfant précise que «L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.»

Effectivement, tout « temps exceptionnel » peut-être vécu comme un « spectacle » par l'enfant : temps de lecture à la médiathèque, d'éveil musical, de jeux, de comptines au RAM, d'une histoire chez l'assistante maternelle, la venue d'un artiste, d'un spectacle vivant.

Le spectacle : une rencontre inattendue

Le spectacle est un rendez-vous inattendu entre un artiste, un enfant et son accompagnant.

C'est aussi une rencontre avec la pensée de l'autre, la croisée entre deux imaginaires : celui de l'enfant, celui de l'artiste.

Le spectacle est un temps suspendu, une histoire de plaisir partagée. Lors de la représentation, l'adulte et l'enfant se retrouvent dans une aire de jeux créatrice. L'artiste, connecté à ses propres émotions, met à la disposition de l'enfant un matériel psychique qui lui parle.

Dans cette aire de création, l'artiste se nourrit de son histoire, de son imaginaire, de sa compréhension du monde, de sa culture... pour se raconter, nous raconter.

Le temps du spectacle est un temps d'ouverture vers l'extérieur, vers l'inconnu. Il amène chacun vers des sensations, des questions inhabituelles et favorise la capacité de rêverie contemplative du tout-petit.

L'enfant fait preuve de curiosité pour comprendre le monde qui l'entoure, pour se construire, pour comprendre l'autre.

Pour cela, rien ne doit être gommé, aucune thématique ne sera censurée (amour, violence, mort...). Il reste cependant difficile de savoir quelle rencontre se produit durant un spectacle. La réception de chacun reste un mystère. Le spectacle est passeur d'émotions, d'intimité.

Cette rencontre avec le spectacle est sensitive, sensorielle : l'enfant vit le spectacle dans son corps ; il est tout entier traversé par cette expérience. Ainsi l'enfant réagit de façon organique au spectacle : il se lève, touche son voisin. L'enfant n'attend pas la fin du spectacle pour exprimer son ressenti.

Il émet des sons, rit, s'exclame, pleure. Par ses expériences corporelles, l'enfant prend part à ce qui se joue dans l'immédiateté du spectacle. En ce sens, les enfants sont des spectateurs émotionnellement incorrects.

L'aventure du spectacle est une émotion partagée qui parle au bébé, à l'enfant et à l'adulte que nous sommes. Elle offre à l'adulte un moment particulier pour plonger dans sa propre mémoire, ses émotions passées.

Pour le tout-petit, prendre le temps de regarder, d'écouter, de s'installer avant que la lumière ne s'éteigne, est indispensable à cette rencontre avec l'inconnu.

Par ses mots rassurants, sa disponibilité psychique et physique, l'adulte borde l'inconnu par du familier. Le professionnel du spectacle, quant à lui, amène l'enfant à entrer dans l'univers créatif de l'artiste.

Cet accompagnement mené conjointement par l'adulte référent de l'enfant et le professionnel du spectacle permet à l'enfant de se mettre en condition de recevoir.

Alors, l'adulte partage avec l'enfant cette parenthèse qui raconte à chacun quelque chose de son humanité : de l'autre, de sa perception du monde...

Comment accompagner l'enfant au spectacle ?

Au spectacle, tout peut être envisagé à condition que les enfants aient une sécurité affective et des repères suffisants.

Préparons-nous et préparons l'enfant avant le spectacle. Sa sécurité affective viendra aussi de la connaissance que nous avons de cet événement et des repères que nous lui donnerons.

Il est important de laisser à l'enfant le temps de s'étonner.

Assister à une représentation peut aussi susciter un « trouble » chez le tout-petit. Face aux pleurs de l'enfant, on peut l'aider en traduisant ses pleurs, en étant proche de lui : l'accueillir dans ses bras par exemple, peut lui permettre de retrouver une enveloppe sécurisante. L'enfant sent ainsi la continuité de son environnement malgré le spectacle.

Si cela est nécessaire, on peut aussi s'éclipser de la salle avec l'enfant et revenir plus tard.

Article rédigé en collaboration avec d'autres RAM du département.

Bibliographie

- *Des artistes et des bébés* de Marie-Odile Némoz-Rigaud
- *De l'éveil culturel des tout-petits à...* de Dominique Rateau.

Ça peut vous intéresser

MERCREDI 16 JUIN

Fête de fin d'année

À partir de 17h au relais.

Renseignements : 05 59 81 57 33.

REPORT DE DATE

Spectacle jeune public « Gouttes de sons »

le spectacle de la Cie SING SONG prévu le 31 mars a été reporté au vu du contexte sanitaire. Nous vous informerons ultérieurement de la date de report.

TOUS LES VENDREDIS (hors vacances scolaires)

Espace accueil enfants parents

De 9h30 à 11h30 au RAPAM, 24 avenue Roger Cadet. Espace convivial de rencontres et de jeux pour les parents et les enfants de la naissance à l'entrée à l'école/crèche/assistante maternelle.

En période de crise sanitaire, sur inscription, 05 59 81 57 33.

AU QUOTIDIEN

Médiathèque de Lescar

Pour tous renseignements sur les animations proposées : 05 59 72 25 21

Le coin des livres

Peinture végétale avec les enfants de Héléna Arendt

Regarde bien de Tana Hoban

2 yeux ? de Lucie Félix

Tout un monde de Katie Couprie et Antonin Louchard

L'Art en bazar de Ursus Welhri

L'Art toujours en bazar de Ursus Welhri

La vie du relais

Le retour du printemps est souvent associé aux sorties, balades, jeux en plein air...

Nous souhaitons toutes et tous que le printemps 2021 puisse se voir revêtir de belles couleurs, et emprunter des chemins de créativité et de convivialité !

Projet autour de l'éveil artistique : où en sommes-nous ?

La situation sanitaire étant encore ce qu'elle est, nous avons dû adapter le projet initialement prévu, mais sans pour autant l'abandonner !

La soirée « d'initiation à l'art » prévue le 2 mars avec les parents a dû être annulée, couvre-feu oblige. Quelques idées foisonnent pour repositionner, sur les deux mois à venir, la place des parents au sein du projet.

Nous vous tiendrons informés selon l'évolution du contexte.

Les ateliers d'expérimentations artistiques enfants/assistantes maternelles, animés par David Poey, artiste et médiateur culturel de l'association FUSAIN, ont démarré mi-mars au sein de l'ALSH du Liana ; ils vont se prolonger jusqu'au mois de mai. Quatre groupes de 11 enfants et de 4 assistantes maternelles ont été constitués ; chacun y va de sa créativité et de sa bonne humeur !

À vos agendas

La fête de fin d'année se tiendra le mercredi 16 juin à partir de 17h au relais. Ce sera l'occasion de clôturer artistiquement ces trois mois dédiés à l'art.

Dans une ambiance conviviale et familiale, les parents pourront partager avec leur(s) enfant(s) des ateliers artistiques expérimentés et proposés par les assistantes maternelles et David, le tout accompagné d'un petit goûter.

Une invitation vous sera envoyée courant mai pour vous inscrire et afin d'organiser ce temps de rencontre.

RAPAM

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

24 bis Avenue Roger Cadet

Tél. 05 59 81 57 33

e-mail : rapam@lescar.fr

